



**Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)**

Mémoire présenté au ministère du Patrimoine canadien

Dans le cadre de la Consultation pancanadienne  
sur les langues officielles

Regina, novembre 2016

*La francophonie est un appel au rêve*  
Dominique Wolton

## **INTRODUCTION**

Le 7 juillet 2016, le ministère du Patrimoine canadien a convoqué une rencontre au Centre scolaire communautaire le Carrefour Horizons de Regina dans le cadre de la *Consultation pancanadienne sur les langues officielles*. Sous la forme d'une table ronde, cette rencontre a permis de rassembler des représentants de 20 organismes francophones de la Saskatchewan et d'engager une conversation avec les représentants du ministère du Patrimoine canadien, messieurs Randy Boissonnault et Jean-Pierre Gauthier ainsi que madame Brigitte Gibson.

L'Assemblée communautaire francaskoise (ACF) représente les quelque 47 000 locuteurs de langue française en Saskatchewan. Elle est porte-parole de la communauté francaskoise, travaille au développement, à l'épanouissement et au rayonnement de cette communauté. L'ACF est composée d'une Assemblée de député(e)s communautaires de 16 députés et d'une présidence élue par l'ensemble des francophones de la Saskatchewan dans 13 districts électoraux. La structure de l'ACF permet à tous les francophones d'élire leurs représentants lors des élections communautaires tenues tous les 4 ans.

L'ACF est responsable de plusieurs tables de concertation où participent 15 organismes provinciaux et 12 organismes régionaux ainsi que les principales institutions de la communauté francaskoise. Parmi ces tables notons : la Table des élus(e)s, le Réseau en immigration francophone de la Saskatchewan (RIF-SK), l'Inter-intra (organismes provinciaux et régionaux) et le Comité permanent de l'éducation postsecondaire. La communauté francaskoise a adopté le *Plan de développement global 2010-2020 de la communauté francaskoise « Ensemble on va plus loin ! »* à l'intérieur duquel cinq grands impacts ont été identifiés dans le but d'assurer la vitalité et la croissance du fait français en Saskatchewan.

Depuis sa création en 1912, l'ACF travaille auprès des instances publiques provinciales et fédérales afin de répondre aux enjeux liés à la capacité des résidents et citoyens de la Saskatchewan de vivre dans la langue officielle de leur choix. Sur ce point nous avons toujours compris que le gouvernement fédéral avait un rôle déterminant à jouer afin d'assurer que notre communauté ait les ressources, les outils et les moyens

nécessaires pour assurer son développement et participer pleinement à la société canadienne.

Selon le recensement de la population canadienne de 2011, la communauté francosaskoise compte 18 935 personnes de langue maternelle française. Ceci représente un peu moins de 2 % de la population de la province de la Saskatchewan. Le même recensement compte près de 46 570 résidents de la province qui maîtrisent assez la langue française pour pouvoir tenir une conversation. Ce nombre représente un peu moins que 5 % de la population totale de la Saskatchewan. Les centres urbains Regina, Saskatoon, Prince Albert et Moose Jaw ont connu une forte croissance démographique depuis les 10 dernières années. En fait, la moitié des francophones de la Saskatchewan résident dans ces grands centres. Cette réalité apporte avec elle de nouveaux défis car s'il est nécessaire d'augmenter les services dans les centres urbains, il est tout aussi important de les maintenir dans les plus petits centres.

Ce mémoire est présenté dans le cadre de la *Consultation pancanadienne sur les langues officielles*. L'ACF remercie le ministère du Patrimoine canadien d'avoir initié cette consultation pancanadienne autour du prochain Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023. Elle remercie le ministère de lui offrir cette opportunité de présenter ses préoccupations.

## **CONTEXTE**

Parmi les défis présents au sein des communautés de langue officielle en milieu minoritaire est celui du maintien des acquis. D'emblée, il est important de souligner que les organismes communautaires et les institutions vivent dans un état de précarité aiguë. Une précarité perçue à travers de multiples secteurs mis en place pour servir et renforcer la communauté francosaskoise. Le sous-financement du réseau associatif touche non seulement les organismes qui cherchent à offrir un service de première ligne à la population mais ne permet pas de développer des stratégies cohérentes de développement à long terme. Ce qui reste problématique dans le contexte de communautés francophones en situation minoritaire.

Ce sous-financement affaiblit également le leadership communautaire et la capacité des organismes à attirer et à retenir les meilleures personnes dans les postes clés. Par ailleurs, la complexité croissante des enjeux liés au développement communautaire requiert une professionnalisation de nos interventions. Le manque

de vigilance à cet égard pourrait limiter la capacité des organismes ainsi que leur impact auprès de la communauté.

Il demeure donc primordial que le gouvernement fédéral puisse appuyer le milieu communautaire afin de non seulement maintenir les acquis mais également de favoriser le développement de nos communautés en faisant preuve d'innovation à travers de nouveaux secteurs d'intervention. Il s'agit donc de :

- assurer que tous les services gouvernementaux fédéraux soient de qualité et fournis en conformité avec la *Loi sur les langues officielles*;
- assurer un accès aux services publics (justice, santé, etc.) dans la langue française;
- appuyer l'accès à une éducation de qualité dans la langue de la minorité de la petite enfance au postsecondaire;
- appuyer l'accès à des emplois de qualité où la langue française est utilisée régulièrement;
- encourager et soutenir les activités artistiques, culturelles et de loisirs en français;
- appuyer l'accès à des médias francophones et à la production de contenu francophone local;
- encourager l'immigration francophone au sein des communautés francophones en milieu minoritaire; et de
- favoriser une démarche de rapprochement, de réconciliation et de dialogue permanent avec les peuples autochtones et particulièrement avec les Métis avec lesquels nous partageons un héritage et une histoire communes.

Nous comprenons que l'élaboration du nouveau plan pour les langues officielles est une démarche complexe qui est étroitement liée aux obligations constitutionnelles, à la Charte canadienne des droits et libertés et aux divers dispositifs présents dans la *Loi sur les langues officielles*. Toutefois, le plan pour les langues officielles marque l'engagement du gouvernement fédéral à l'endroit des communautés de langues officielles et de sa volonté d'assurer leur pérennité. Ce sont elles qui sont sur le front de la dualité linguistique et assurent à notre pays la continuité du bilinguisme officiel.

Les points qui seront adressés dans ce mémoire ont été présentés lors de la table ronde du 7 juillet 2016 à Regina. Notre but est de reprendre ces points et de les

mettre en perspective avec les défis qui sont les nôtres présentement en Saskatchewan. Dans ce contexte, le nouveau plan national pour les langues officielles devrait tenir compte des éléments suivants et ainsi permettre de les ancrer solidement dans la pratique : l'éducation dans un continuum de la petite enfance au postsecondaire, les infrastructures qui participent à la vitalité de la communauté, l'engagement et la participation provinciale envers la dualité linguistique, l'immigration francophone et le soutien au bilinguisme dynamique. Nous aimerions également que le plan pour les langues officielles puisse renforcer la démarche originale de dialogue que les francophones de la Saskatchewan ont entreprise avec les Métis sous la forme de tables rondes itinérantes depuis 2005.

---

### **L'éducation - Petite enfance / M à 12 / postsecondaire : un continuum essentiel**

---

C'est à l'école que l'on apprend à maîtriser la langue maternelle. Dans la francophonie en milieu minoritaire, l'éducation publique a été le fer de lance des revendications auprès des gouvernements provinciaux depuis les débuts du 20<sup>e</sup> siècle. Pendant des décennies, l'éducation en français en Saskatchewan a été menée par des bénévoles. L'intention était d'assurer que la jeunesse puisse apprendre à lire et à écrire dans la langue française dans le cadre du système scolaire saskatchewanais. Depuis les années 1960, une transformation a pu s'opérer au sein du système d'éducation pour permettre à toutes et tous de choisir d'apprendre dans la langue officielle de leur choix. Depuis 1993, les francophones ont la capacité de gérer leurs propres écoles.

Au sein de la communauté fransaskoise et de la francophonie canadienne, il existe un consensus parmi les intervenants en éducation d'intégrer toutes les étapes éducatives dans un continuum de l'éducation en langue française en situation minoritaire au Canada. L'ACF insiste sur l'importance de soutenir l'élève dans son apprentissage et sa maîtrise de la langue française que ce soit le français langue première ou le français langue seconde. L'éducation en langue française est au fondement de la réussite du bilinguisme canadien ; elle continue néanmoins de faire encore l'objet d'un traitement inégal et injuste par rapport à l'éducation en langue anglaise en Saskatchewan. Réussir la transmission de la langue dans un contexte minoritaire est le fruit d'une étroite collaboration entre le milieu scolaire, le milieu familial et le milieu communautaire. **Cette éducation doit être soutenue de la petite enfance au postsecondaire.** Elle implique les tout-petits, leurs parents, les professionnels et autres intervenants de l'éducation et communautaires. Le dernier

rapport du commissaire aux langues officielles, *La petite enfance : vecteur de vitalité des communautés francophones en situation minoritaire*, montre de façon éloquente que la petite enfance est « une période critique pour l'acquisition du langage », ce à quoi s'accordent les spécialistes de la langue. Il est donc vital pour les communautés d'intégrer cette période d'âge dans le continuum scolaire.

Il est tout aussi crucial que se poursuivent la maîtrise et la pratique de la langue au niveau postsecondaire et que les communautés puissent se doter d'outils et d'institutions crédibles pour assurer cet encadrement à la fois linguistique et culturel. L'éducation universitaire et collégiale en français doit être capable de s'arrimer à l'école et de poursuivre dans un même élan et logique une formation en français qui met l'accent sur le développement et l'apprentissage de la langue et de la culture françaises, de la citoyenneté canadienne et de la francophonie dans un contexte minoritaire et communautaire. Le plan sur les langues officielles doit tenir compte de ces besoins particuliers des communautés linguistiques en milieu minoritaire et de ceux des familles, des parents et des jeunes adultes en matière d'éducation en langue française.

---

## **Les besoins en infrastructures**

---

Notre objectif n'est pas d'illustrer ici le rôle et l'importance des infrastructures pour le bien-être de l'économie et du bon fonctionnement de la société en général. Le succès des initiatives publiques et privées repose généralement sur le fait qu'il existe des infrastructures adaptées et capables d'appuyer l'activité humaine dans toutes les sphères. Notre but ici est de rappeler le rôle des d'infrastructures au sein de la communauté de langue officielle en milieu minoritaire en Saskatchewan.

Il y a près de 40 ans, le premier centre culturel francophone, le Centre culturel Maillard à Gravelbourg, a ouvert ses portes en Saskatchewan. Depuis, d'autres centres communautaires et centres scolaires communautaires ont été mis sur pied au sein de la communauté fransaskoise. Ces établissements sont des espaces où peut rayonner la langue et la culture française. Ce sont des lieux d'échanges et de rassemblement où l'expérience culturelle permet aux communautés de se dépasser, de créer et de se définir. Physiquement, les bâtiments en question ont pour la plupart tous plus de 20 ans et sont dus pour des rénovations importantes compte tenu de leur âge. Les ressources présentement disponibles ne permettent pas de faire plus que le strict minimum à ce niveau.

Dans le secteur de l'éducation et des installations scolaires, un domaine qui dépend énormément sur les infrastructures, les installations sont souvent désuètes. Dans bien des cas les écoles d'immersion sont situées dans des locaux portatifs et souvent les nombres d'élèves dépassent la capacité originale des infrastructures. Le réflexe pour répondre à la demande croissante d'espaces pour les programmes d'immersion et les écoles fransaskoises a été d'ajouter des structures portatives pour combler le manque d'espace. Bien qu'il y a eu des projets de constructions, plusieurs écoles sont vétustes, insuffisantes et ont besoin de rénovations majeures voire de renouvellement. Dans les plus grandes villes de la Saskatchewan, il y a un manque chronique d'écoles primaires pour les francophones, les bâtiments en place étant trop petits pour la demande.

Les infrastructures de la communauté fransaskoise, notamment les écoles, les centres scolaires communautaires, les centres communautaires et culturels s'imposent tout naturellement comme des espaces où la langue française est dominante dans un milieu où les francophones sont très minoritaires. Ces infrastructures deviennent des endroits réels où la langue française rayonne et s'impose. Pour la communauté fransaskoise, la viabilité et la pérennité de ces infrastructures demeurent aussi essentielles que le jour où elles ont été construites.

---

### **Participation provinciale – mener les provinces à s'engager auprès de leur minorité de langue officielle.**

---

Depuis la création de la province en 1905, les francophones de la Saskatchewan cherchent à assurer des services en français dans plusieurs domaines de compétence provinciale. La justice, l'éducation et la santé sont parmi ces secteurs où les luttes ont été les plus soutenues et le sont encore.

Deux causes juridiques récentes témoignent des efforts de la communauté fransaskoise pour obtenir une reconnaissance linguistique officielle de la part du gouvernement de la Saskatchewan. La Cause Mercure est certainement la plus emblématique, où en dépit de la reconnaissance officielle du français en Saskatchewan par la Cour suprême du Canada, le gouvernement de la Saskatchewan recevait également l'option de légiférer sur la reconnaissance d'une seule langue officielle soit l'anglais. Plus récemment, la Cause Caron où les preuves de la

constitutionnalité des droits linguistiques en Alberta et en Saskatchewan n'ont pas convaincu six des neuf juges de la Cour Suprême du Canada. La logique derrière ces démarches légales pour les francophones est de rétablir aux yeux de la majorité et des autorités provinciales le statut légitime et historique de la langue française et en rappelant les mesures mises en place pour la protéger.

Que la langue française fût la langue parlée de la majorité dans l'Ouest canadien jusqu'au tout début du XXe siècle, ne change rien à la réalité qu'au XXIe siècle 5% de la population de la Saskatchewan peut communiquer dans cette langue. Il reste que les lois, les institutions et la composition démographique du Canada en font un pays pluraliste où deux langues officielles sont reconnues et où plusieurs langues autochtones sont utilisées en dépit de leur non-reconnaissance officielle. La Saskatchewan détient des pouvoirs exclusifs dans bien des secteurs qui touchent directement ses habitants et les citoyens de cette province. Dans ce contexte et après 45 années de bilinguisme officiel au Canada, les services provinciaux devraient être des champions actifs de la dualité linguistique. Ce qu'ils ne sont pas et sont encore loin de l'être. Trop souvent nos rapports avec les divers bureaux, services, agences et ministères provinciaux se caractérisent encore par l'incompréhension et l'incapacité de reconnaître la spécificité et les besoins linguistiques des francophones.

Il y a plusieurs secteurs où les provinces offrent des services aux francophones. Les domaines touchant à la citoyenneté, aux services aux familles, à la petite enfance, l'éducation publique, l'éducation postsecondaire, l'employabilité, la santé, la culture et le patrimoine demeurent en 2016 des secteurs essentiels. Les organismes du réseau associatif francsaskois sont actifs à l'intérieur de ces grands domaines. Il est inévitable que la communauté francsaskoise continue à chercher des services qui sont de compétence provinciale. Pour se faire, la dynamique qui existe à l'intérieur des ministères, des sociétés d'État et des agences du gouvernement provincial doit être changée. Les filtres à travers lesquels les dossiers de la francophonie sont souvent analysés par la province ne sont pas adaptés aux demandes spécifiques de la francophonie. Ceci limite la juste participation de la province au développement de la communauté francsaskoise.

---

## **L'immigration francophone**

---

Comme ailleurs au pays, la communauté francsaskoise est loin d'atteindre ses objectifs en matière d'immigration francophone. Le recensement du Canada en 2011 note une



hausse de 7,7 % dans le nombre de francophones en Saskatchewan (une première depuis 1951), en plus de révéler une augmentation du nombre de personnes qui parlent français à la maison en Saskatchewan. Il reste cependant beaucoup à faire pour que l'immigration puisse contribuer à augmenter le poids démographique des Fransaskois. La mise en place du programme Mobilité francophone est perçue comme étant un grand pas dans la bonne direction.

La communauté fransaskoise a bien accueilli la décision des provinces de travailler vers une cible de 5% de nouveaux arrivants francophones. Les efforts requis pour atteindre cet objectif n'ont pas encore été identifiés par la province et nous comptons sur le leadership du gouvernement du Canada pour inciter les provinces à contribuer activement dans l'atteinte cette cible.

---

### **Soutenir une dualité linguistique vive et dynamique**

---

L'interaction entre les groupes linguistiques au pays a façonné et définit le caractère national du Canada. Cette relation, selon bien des chercheurs, a joué un rôle important dans la construction d'un pays moderne, un pays qui a su se développer et s'imposer en apportant des solutions innovatrices à des problèmes délicats dans un monde complexe.

Depuis plus de 40 ans, la *Loi sur les langues officielles* définit le Canada comme un pays bilingue d'un océan à l'autre. Si la Loi sur les langues officielles normalise les communications entre les citoyens et le gouvernement fédéral, elle demande aussi à l'état d'appuyer le développement des communautés linguistiques en situation minoritaire. Les programmes en place permettent à l'état d'accomplir beaucoup en ralliant les forces du bénévolat et les forces vives de nos communautés. Le travail accompli assure la livraison de services, la transmission d'informations et l'évolution des valeurs du tissu social canadien.

Depuis l'année financière 2005 – 2006, l'entente de collaboration entre le ministère du Patrimoine canadien et la communauté fransaskoise a été de 2 381 000 de dollars par année et n'a fait l'objet d'aucune augmentation depuis. Cette absence d'augmentation a touché à la capacité des organismes à maintenir leurs programmes, d'innover et de s'adapter convenablement aux changements. Les fonds réservés aux programmations des organismes sont demeurés inchangés depuis 11 années. L'augmentation du coût de la vie a fait en sorte que la capacité d'action du réseau est

nettement moindre que ce qu'elle était. À cela il faut noter que la Saskatchewan a connu un essor économique qui a fait exploser les prix dans le secteur immobilier et celui de la main d'œuvre.

Nos organismes communautaires ont multiplié leurs efforts pour maintenir leurs activités et réaliser leur mandat dans des conditions souvent très difficiles qui sans aucun doute menacent le développement à long terme, tant économique que social et culturel. Le nombre d'activités a été réduit et la capacité à répondre aux besoins grandissants de la population diminue d'année en année pour atteindre aujourd'hui des niveaux alarmants. Dans ces conditions, il est très difficile d'attirer des professionnels alors que les enjeux et les défis du développement communautaire ne cessent de se complexifier.

Les organismes francophones offrent une variété de services à la population francophone de la Saskatchewan et permettant le rayonnement de la langue française, dynamisant ainsi la francophonie et la dualité linguistique. L'ACF demande que le ministère du Patrimoine canadien, par le biais du Plan sur les langues officielles, réévalue à la hausse le soutien qu'il met à la disposition des communautés de langues officielles en milieu minoritaire afin d'accroître la capacité du réseau associatif fransaskois et qu'il puisse agir efficacement dans le cadre du Plan de développement global de la communauté fransaskoise.

---

## **Dialogue et réconciliation avec les francophones et les autochtones de la Saskatchewan**

---

Les liens qui unissent les Autochtones et les francophones sont historiques. Ils s'amorcent dès l'arrivée de ces derniers sur le territoire des premiers il y a plus de quatre siècles dans ce qui est aujourd'hui devenu le Canada. Dans l'Ouest, leur alliance est à l'origine du peuple métis dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'histoire de la francophonie canadienne est fondamentalement une **expérience de cohabitation** à l'échelle d'un vaste territoire. La résistance de Batoche et la pendaison de Louis Riel en 1885 ainsi que la colonisation au détriment des terres appartenant aux autochtones (métis et aux Premières Nations) contribuèrent à distancer douloureusement les deux peuples, métis et francophone, qui continuent néanmoins de partager le même territoire et héritage qu'ils doivent aujourd'hui apprendre à (re)connaître et à se réapproprier.

**La première francophonie dans l'Ouest était métisse.** Au sein de la francophonie canadienne, l'Assemblée communautaire fransaskoise a été la première à reconnaître la nécessité d'engager un dialogue permanent avec les Autochtones dès le début des années 2000. En 2005, dans un partenariat université-communauté avec l'Institut français de l'Université de Regina et l'Institut Gabriel Dumont, elle engagea un premier dialogue avec les Métis à Regina qu'elle poursuivit sur le territoire des communautés métisses et francophones sous la forme de tables rondes itinérantes. Cette démarche de dialogue unique au Canada s'inscrit sans aucun doute dans la voie de la réconciliation clairement affichée et priorisée par le gouvernement canadien. Aujourd'hui l'ACF, porte-parole d'une communauté de langue officielle, reconnaît l'importance de se développer sur des projets rassembleurs qui tiennent compte des Autochtones et du pluralisme culturel tant en Saskatchewan que dans l'ensemble du pays.

L'ACF demande au gouvernement fédéral de l'appuyer dans sa démarche de dialogue auprès des Autochtones et des Métis plus particulièrement. Le Canada de demain appelle à de nouvelles pratiques, à repenser de nouveaux espaces de dialogue afin que tous les Canadiens puissent se retrouver et s'écouter. Dans ce contexte, les communautés francophones ont un rôle majeur à jouer autour d'expériences communautaires et minoritaires, mais également de valeurs qui sont celles de la francophonie, d'« une langue qui peut rendre compte de toute la complexité de notre humanité » (Abdou Diouf), de liberté, de diversité linguistique et culturelle, de démocratie et de solidarité.

---

## Conclusion

---

À quoi ressemblera le Canada dans 50 ans ? Quelles seront les valeurs du pays à l'aube de ses célébrations bicentennaires ? Comment et à quoi la génération actuelle et les générations futures s'identifieront-elles ? Quelle place occuperont les langues officielles et la dualité linguistique en 2067 ? Autant de questions dont les réponses n'appartiennent à aucune science exacte et laissent davantage place au rêve, à l'espérance et à l'imagination.

« L'avenir, tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre », répond Antoine de Saint-Exupéry auteur du *Petit Prince*. Dès lors, c'est à toutes les forces du développement à rêver non seulement la communauté et le Canada, mais à se donner la capacité et l'espace de rêver notre pays. Le réalisme comme réponse au développement conduit au cynisme, tue l'espérance et l'imagination, brise le rêve. À nous qui sommes

francophones en Saskatchewan, l'histoire nous a appris une chose : s'il avait fallu être réalistes, il n'y aurait pas de francophonie dans notre province. Si « la francophonie est un appel au rêve », alors le Canada n'en sera que meilleur et plus fort. À l'aube de son 150<sup>e</sup> anniversaire, a-t-on seulement oublié que le Canada est ce pays qui a fait rêver des millions de personnes à travers le monde qui ont choisi de s'y installer et d'y faire leur vie. Notre pays doit continuer de donner la chance au rêve et à l'espérance. C'est sa force et sa promesse de réussite et d'avenir.

Il est difficile de ne pas constater que les forces de repliement existent et sont actives à la grandeur de la planète. Pour ceux et celles qui ont grandi avec la *Loi sur les langues officielles* (1969) et la *Charte canadienne des Droits et Libertés* (1982), il est clair que le respect des différences et des minorités, la tolérance et l'ouverture envers les autres forment les bases de notre société.

Les cinquante prochaines années doivent donner l'occasion au Canada de s'affirmer et de rayonner, ici et dans le monde, sur les questions de respect et de protection des minorités. Nous demandons un plan pour les langues officielles qui assurera la croissance du bilinguisme, le développement des communautés francophones à travers le pays et un rapprochement entre tous les Canadiens. Il est inconcevable que le simple fait d'exercer sa citoyenneté canadienne en français puisse encore attiser autant de discordes dans notre pays. Le plan sur les langues officielles du gouvernement du Canada doit être audacieux et courageux et être le reflet authentique des valeurs canadiennes à travers sa réalité territoriale, bilingue et multiculturelle.